

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 417 Vœu relatif à la lutte contre les LGBTQIphobies dans le sport

Le Conseil de Paris,

Considérant la hausse alarmante de 66 % des agressions physiques LGBTQIphobes rapportées à SOS homophobie entre 2017 et 2018;

Considérant la décision de faire de la lutte contre le sexisme et les LGBTQIphobies la grande cause parisienne 2019 et l'intervention de la Ville auprès de l'État pour qu'il en fasse la grande cause nationale ,

Considérant le plan d'actions de 32 mesures mis en œuvre par la Ville de Paris pour endiguer les violences LGBTQIphobes et débloquer des moyens suffisants pour mettre en œuvre ce plan d'actions ;

Considérant la création de l'Observatoire parisien LGBTQI+; instance partenariale de dialogue et de mesure dont l'objectif est de disposer d'éléments concrets de diagnostic pour orienter les actions conjointes des pouvoirs publics et des associations dans la lutte contre les discriminations et les agressions LGBTQIphobes dans tous les domaines de la vie sociale ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris, conformément au plan « Paris plus sportive », de lutter de manière volontariste contre toutes les formes de discriminations en favorisant l'apprentissage de la vie collective par le sport et dans le respect de l'autre ;

Considérant que le sport est un moyen privilégié d'expression, d'estime de soi et d'identité des personnes LGBTQI+;

Considérant que les acteurs du sport doivent prendre toute leur part au combat contre les LGBTQIphobies •

Considérant le soutien de la Ville à la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne dans ses objectifs de visibilité LGBTQI+, de lutte contre les discriminations et de promotion de la pratique sportive pour tou.te.es.

Considérant que l'exclusion automatique de toute personne responsable d'actes ou paroles discriminatoires au sein d'équipements sportifs municipaux a été intégrée cette année au règlement de tous ces équipements;

Considérant à la fois le plan de formation destiné aux bénévoles du mouvement sportif et celui mis en place pour les agents de la Direction de la jeunesse et des sports qui intègrent des modules de formation et de sensibilisation à la lutte contre toutes les formes de discriminations ;

Considérant que Paris s'est pleinement mobilisé pour organiser la ICF^{me} édition des Gay Games en 2018 afin de mettre en avant la diversité sous toutes ses formes à travers le sport à l'occasion de cet événement d'envergure internationale ;

Considérant que le football n'est pas le seul sport concerné par des actes homophobes et discriminatoires ;

Considérant que l'ensemble des conventions qui lient la Ville de Paris à ses clubs de sport professionnels intègre un article engageant ces derniers à « [s'inscrire] dans une démarche globale de lutte contre toutes les formes de discrimination, notamment le sexisme, l'homophobie, le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme » ;

Considérant que certains clubs, comme le Stade Français Paris, à travers son partenariat avec le club de rugby « Les Gaillards », s'impliquent pleinement dans la lutte contre l'homophobie mais que des progrès peuvent encore être faits ;

Considérant que la banalisation de propos LGBTQIphobes par des personnes ayant un fort impact médiatique favorise un climat d'impunité et de violence et que l'engagement de sportifs professionnels, à l'image d'Antoine Griezmann, dans la lutte contre l'homophobie et la levée du tabou sur l'homosexualité dans le milieu du football revêt une portée symbolique très importante à encourager ;

Considérant que la Ville de Paris a un rôle de médiation à jouer entre les clubs de sport professionnels et les nombreux acteurs associatifs impliqués dans la lutte contre l'homophobie et ses violences LGBTQIphobes ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu :

- Que la Ville de Paris invite les clubs de sport professionnels parisiens à faire preuve d'une grande fermeté envers toutes les formes de discriminations qui pourraient être associées à leurs activités, à la fois dans le cadre de leurs règles de fonctionnement interne que dans celui des actions qu'ils mènent auprès du public en général et de leurs supporters en particulier ; ■ La Ville de Paris puisse inviter les clubs professionnels à participer aux modules de sensibilisation à la lutte contre toutes les formes de discriminations proposés au bénévoles du mouvement sportif ;
- Que la ville de Paris réunisse les groupes de supporters des clubs de sport professionnels et les associations de lutte contre l'homophobie et les violences LGBTQIphobes afin d'instaurer un dialogue bénéfique à la déconstruction des préjugés et de favoriser des partenariats entre ces organisations.